Commune de Gréalou

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal Du 25 janvier 2024

- - -

Le 25 janvier 2024 à 20h,30 se sont réunis les membres du Conseil municipal sur la convocation qui leur a été adressée le 16 janvier 2024 conformément aux articles L. 2121-10 et 2121-11 du code des collectivités territoriales.

Étaient présents, les conseillers municipaux suivants :

M. Gilles BELLIVIER, Mme Mélanie FAGES, M. Jacques FOUCHER, M. Serge GALES, M. Jean-Marc LACROIX, Mme Nathalie MASBOU, M. Emmanuel SAILLY, Mme Mathilde VÉDRUNE, M. Michel VÉDRUNE

Étaient absents, les conseillers municipaux suivants : Mme Claudine LACROIX,

Pouvoirs: -1

Nombre de conseillers en exercice : 10 Nombre de conseillers présents : 09 Votants : 10

Le quorum étant atteint, les conseillers peuvent délibérer.

Accueil des participants

Michel VÉDRUNE

Michel VÉDRUNE, maire de Gréalou, ouvre la séance. Les points à l'ordre du jour sont rappelés et Mélanie FAGES est nommée secrétaire de séance.

DELIBERATIONS

1. Approbation du procès-verbal du dernier conseil municipal

Michel VÉDRUNE

Le procès-verbal du conseil municipal du 14 décembre 2024 a été transmis aux conseillers (cf annexe 1) pour corrections

✓ Le PV est approuvé par 10 voix pour 0 abstentions 0 voix contre

2. MOTION CONCERNANT LA DESSERTE FERROVIAIRE DU LOT - Michel VEDRUNE

Une motion provenant du président du département concernant la desserte ferroviaire du Lot a été reçu en mairie et nous est proposée pour signature (cf annexe2)

Si le soutien du conseil est entièrement acquis au maintien de la qualité de la desserte ferroviaire, des interrogations sont apparues sur la formulation de la motion.

 ✓ Les conseillers municipaux présents valident cette proposition avec 3 voix pour, 6 abstentions, 1 voix contre

3. PERSONNEL /Renouvellement du contrat de Jeremy - Michel VEDRUNE

Le contrat de Jeremy arrive à échéance le 28 février. Contrat renouvelable 20h 1 an subventionné à 40%.

✓ Les conseillers municipaux présents valident cette proposition avec 10 voix pour, 0 abstentions, 0 voix contre

4. AUBERGE/ACQUISITION

Michel VEDRUNE

Le début des travaux ne pouvant être lancé qu'une fois la commune propriétaire du bien, nous devons lancer l'acquisition du bâtiment auprès de l'EPF au plus tôt.

Le maire propose d'acquérir le bien dès que notre disponibilité en trésorerie nous le permettra ou au plus tard dès que la proposition de prêt de la banque des territoires sera signée.

✓ Les conseillers municipaux présents valident cette proposition avec 10 voix pour, 0 abstentions, 0 voix contre et autorise le maire à signer les documents nécessaires à l'acquisition du bien

5. AUBERGE/Souscription d'un prêt bancaire

Emmanuel SAILLY

En vue de l'acquisition et du démarrage des travaux, il est proposé de souscrire un prêt auprès de la banque des territoires sur une durée de 40 ans couvrant la part d'autofinancement à apporter par la commune. Soit :

Phase 1: 310 248.00 €

Phase 2: 236 971.44 €

Total: 547 971.44 €

Le prêt sera établi pour une durée de 40 ans, avec un taux de 3.40% (taux du livret A+0.4%) Le montant du remboursement sera couvert par les loyers.

Les conseillers municipaux présents valident cette proposition avec 10 voix pour, 0 abstentions, 0 voix contre et autorise le maire à signer les documents nécessaires à cette transaction

6.	AUBERGE/Demande de subvention Pass Commerce	Région-	Emmanuel SAILLY
----	--	---------	-----------------

Notre plan de financement phase 1 prévoyait une demande de subvention auprès de la région Occitanie à hauteur de 40 000 € sur la partie multiple rural.

Nous avons à ce jour les éléments nécessaires au dépôt de cette demande.

✓ Les conseillers municipaux présents valident cette proposition avec 10 voix pour,
 0 abstentions, 0 voix contre et autorise le maire à signer les documents nécessaires au dépôt de cette demande de subvention

7.AUBERGE/demande de subvention Feder massif central

- Emmanuel SAILLY

Notre plan de financement phase 1 prévoyait une demande de subvention auprès de L'Europe via le Feder massif central pour la partie logement. Le taux de subventionnement est de 50%. Le montant initial de 160 000 € doit être affiné en fonction des derniers chiffrages.

✓ Les conseillers municipaux présents valident cette proposition avec 10 voix pour, 0 abstentions, 0 voix contre et autorise le maire à signer les documents nécessaires au dépôt de cette demande de subvention

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

8. BUDGET présentation de la DM2

Claudine LACROIX

9. DEMANDE D'un habitant

- Michel VEDRUNE

Le locataire de l'appartement communal qui entretien le jardin sous la place demande l'autorisation d'installer une mini serre. La demande est acceptée.

10.VOIRIE/présentation du programme 2024

-Michel VEDRUNE

Il n'avait pas été prévue d'investissement sur la voirie en 2023 pour réaliser des réserves en vue de la réalisation d'une tranche de travaux importants en 2024.

L'investissement 2024 à été validé avec le Grand Figeac (estimation 41182€). Il comprend la réfection des voies les plus détériorées de la commune, de la D19 au départ de la rue Labahnie en passant par la rue du foirail, la rue des lilas et la rue du château. Les poches d'argile seront purgées pour stabiliser de manière pérenne cette voie. Les travaux interviendront dans le courant de l'année après la fin des travaux d'enfouissement des réseaux.

11.FORET COMMUNALE/point avancement de la coupe d'éclaircie

- Jacques FOUCHER

L'abattage est terminé, le débardage des bois doit se terminer début février.

Les conditions météo ne sont pas optimales pour ces travaux, toutefois, nous restons vigilants sur la remise en état des pistes au fur et à mesure de l'avancement des travaux.

Les recettes de la coupe dépasseront l'estimation initiale, leur montant exact sera connu apres dénombrement des produits à la fin du débardage. (Cumul des quantités évacuées et mesurées camion par camion +solde bord de route)

12.ENFOUISSEMENT DES RESEAUX point sur les négociations en cours avec les différents intervenants - Michel VEDRUNE

Le Premier plan de financement prévoyait un reste à charge pour la commune de 13555€ (projet subventionné à 80%)

Le rejet de notre demande de subvention européenne (40%) suite à des modifications de modalités d'attribution portait le montant de l'autofinancement à 40823 €.

Ce montant n'était pas supportable pour la commune.

Il nous fallait, soit abandonner le projet, soit rechercher des économies.

Il nous paraissait inconcevable de ne pas réaliser ce chantier d'enfouissement en lien avec le renforcement du réseau d'eau, ce qui nous aurait obligé de réouvrir des tranchées dans la Carrière saint jacques dans quelques années. (Les réseaux secs devant être enfouis avant tout début d'opération cœur de village)

Suite à de nombreuses discutions avec tous les intervenants de ce chantier, nous avons pu réaliser de substantielles économies en travaillant sur les modalités d'intervention et en éliminant les points non essentiels.

Aujourd'hui le reste à charge pour la commune serait proche de 25000€ (des points restent à négocier au niveau de l'éclairage public).

Aussi, même si ce montant reste important, il nous semble supportable compte tenu des revenus exceptionnels escomptés en 2024 (coupe de bois + vente d'un terrain en prévision)

✓ Les conseillers municipaux présents valident cette proposition avec 9 voix pour, 1 abstention, 0 voix contre et autorise le maire à signer les documents nécessaires au dépôt de cette demande de subvention

13. CINEMA EN PLEIN AIR

XXXYYY

La mairie envoi un mail à toutes les associations de la commune pour savoir si l'une d'entre elle souhaite organiser l'évènement

La séance s'est terminée à 23h00.

Michel VÉDRUNE fixe la date de la prochaine réunion du Conseil Municipal : le 22 février à 20h30, à la mairie.

Il clôt la séance.

A Gréalou, le 25/01/2024

La secrétaire de séance : Mélanie Fages Le Maire : Michel VÉDRUNE